

# PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024 A 20 H 00



L'an deux mille vingt-quatre , le vingt-sept novembre, les membres du Conseil Municipal de MARTIZAY se sont réunis à vingt-heures trente à la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt-deux novembre deux mille vingt-quatre, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le 22 Novembre 2024

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 octobre 2024
- Désignation du secrétaire de séance
- Validation des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)
- Examen des offres pour le remplacement des photocopieurs mairie et médiathèque
- Mise à disposition du bâtiment de la Boulangerie
- Colis de Noël aux Aînés – Organisation des tournées pour la distribution du 06 décembre 2024
- Questions diverses

**Etaients présents :** Mr FLEURY Hervé. Mme DANVY Françoise. MM BLANCHET Jean-Michel. BEAUCOURT Thierry. Mmes DOUADY Annie. BRUNEAU Sylvie. GABRIELE Jacqueline. FOURMAUX Virginie. MM DUBOIS Eric. BURDIN Maurice. Mme LIGAULT Isabelle .

**Absent :** Néant

**Participait à la réunion :** Madame Claudine BLANCHARD, secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil

Madame Isabelle LIGAULT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 Octobre 2024

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la session du Conseil Municipal en date du 07 Octobre 2024

Le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

27-11/2024

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 octobre 2024
- Désignation du secrétaire de séance
- Validation des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)
- Examen des offres pour le remplacement des photocopieurs mairie et médiathèque
- Mise à disposition du bâtiment de la Boulangerie
- Colis de Noël aux Aînés – Organisation des tournées pour la distribution du 06 décembre 2024
- Questions diverses

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les trois points suivants :**

- Attribution marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place de l'Eglise, Place du Bosquet et parking médiathèque
- Octroi d'une aide ponctuelle à une famille en difficultés – Aide à la Restauration scolaire
- Prise en charge de l'entretien des vêtements de travail des agents techniques

**Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties au titre de l'Article L.2122-22 du CGCT**

### Renonciation droit de préemption urbain

2024-0019	30-09-2024	DIA -- Vente du bien cadastré ZP n° 163 et 164 9, Rue de la Cornillère (156 000 €) Acquéreurs : Mr et Mme LIGAULT Yannick et RATON Jessica	Maître Audrey SYLVAIN Notaire à LE BLANC (Indre)
-----------	------------	--	---

### DM n° 2024-11 -01 – VALIDATION ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2024-03-01 en date du 27 mars 2024 par laquelle le Conseil Municipal avait identifié les Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE<sub>n</sub>r) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnés ci-après sur l'ensemble du territoire communal :

- ZAE<sub>n</sub>r photovoltaïques
- Centrale photovoltaïque au sol
- Photovoltaïque toitures y compris les toitures visibles de la voie publique
- ZAER biogaz et biométhane

Il précise qu'un arrêté préfectoral actant la cartographie départementale et permettant la saisine du Comité Régional de l'Energie (CRE) a été pris en date du 24 juillet 2024.

27-11/2024

Suite à l'avis du CRE qui s'est réuni le 23 septembre 2024 pour acter après retraitements liés aux contraintes réglementaires les propositions du ZAER, il est demandé aux conseils municipaux de bien vouloir émettre un avis réputé conforme dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis du CRE en vue de valider définitivement par arrêté la cartographie départementale des ZAER.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des trois cartographies concernant la commune de Martizay, à savoir :

- l'éolien,
- le solaire PV
- et le Biométhane,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Par 11 voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 ABSTENTION

- REND un avis conforme sur les zones d'accélération (ZAER) et confirme les éléments de zonage pour l'éolien, le solaire PV et le biométhane tels que présentés dans les annexes jointes à la présente délibération.

#### **DM n° 2024-11 -02 – REMPLACEMENT DES PHOTOCOPIEURS MAIRIE ET MEDIATHEQUE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat de location pour les deux photocopieurs (mairie et médiathèque) souscrit auprès de la Société RICOH arrive à échéance le 1er/03/2025.

Après analyse du prix de revient des copies (noir et blanc et couleur) plus la location du matériel, il s'avère nécessaire de réétudier ce poste de dépenses.

Une consultation a été lancée. Deux sociétés ont répondu.

1 / Il s'agit de la Sté Laemmer à Châteauroux qui présente la proposition suivante :

- Fourniture de 2 photocopieurs de marque SHARP BP50C26 dont 1 wifi pour la médiathèque

\* Location trimestrielle : 507,00 € HT soit 608,40 € TTC

\* Maintenance annuelle : 275 € HT par copieur soit 137,50 € / trimestre

\* Consommables (toner noir et couleur) : 657 € / an soit 164 € HT / trimestre

L'offre est calculée sur une base de 40 000 copies noires et blanc / photocopieur / an

et 24 000 copies couleurs / photocopieur

Les consommables seront facturés en supplément

- 1 Toner noir capacité 40 000 pages = 99,00 € HT

- 1 Toner jaune capacité 24 000 pages = 186,00 € HT

- 1 Toner cyan capacité 24 000 pages = 186,00 € HT

- 1 Toner magenta capacité 24 000 pages = 186,00 € HT

- - Contrat établi sur une durée de 63 mois.

27-11/2024

## **2/ La Société REX-ROTARY à La Riche (37520)**

- Fourniture d'un copieur IMC5500 copieur numérique couleur A3 55PPM (matériel neuf) et un copieur numérique ARDF couleur A3 20PPM (reconditionné)
- \* Contrat global noir trimestriel : 10 000 copies soit 40 000 copies/an et par photocopieur
- \* Contrat global couleur trimestriel : 6 000 copies soit 24 000 € / an et par photocopieur

Soit un COUT TRIMESTRIEL de 787, 00 € HT soit 944,40 € HT

En cas de dépassement des volumes, le coût des copies reste le même, à savoir :

le cout copie/page supplémentaire noir sera facturé à 0,00440 €

le coût copie/page supplémentaire couleur sera facturé à 0,03900 €

Contrat établi pour une durée de 63 mois avec possibilité de le renégocier au bout de 3 années si le nombre de copies est à la baisse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de choisir une location avec 2 copieurs (1 neuf et 1 reconditionné)
- DECIDE de retenir la proposition de la Sté REX-ROTARY à La Riche (37) pour un montant global trimestriel de 944,40 € TTC
- AUTORISE le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

### **DM n° 2024-11 -03 – MISE A DISPOSITION DU BATIMENT DE LA BOULANGERIE SIS AU 24 PLACE DE L'EGLISE**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la CdC "Coeur de Brenne" a décidé de réhabiliter la boulangerie et le logement du bâtiment situé au 24 Place de l'Eglise acheté par la Commune de MARTIZAY.

Monsieur le Maire propose donc de conférer à la Communauté de Communes "Coeur de Brenne" par bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, un droit réel immobilier sur l'ensemble immobilier cadastré AP n° 239 - AP n° 312 et AP n° 313 d'une surface totale de 00 ha 04 a 98 ca.

Il précise que la redevance annuelle sera de 12 € payable à terme échu.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de conférer à la CdC "Coeur de Brenne" par bail emphytéotique d'une durée de 50 ans un droit réel immobilier sur le bâtiment de la boulangerie situé 24 Place de l'Eglise,
- Désigne Maître LUTHIER, Notaire à Mézières-en-Brenne pour rédiger l'acte,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce bail.

### **DM n° 2024-11 -04 – CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX AMENAGEMENT PLACE DE L'EGLISE- PLACE DU BOSQUET ET PARKING MEDIATHEQUE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune souhaite réaliser sur 2025, une opération d'aménagement "Coeur de Village" comprenant :

27-11/2024

- L'aménagement de la place de l'Eglise, de la place du 8 mai, du parking de la médiathèque municipale.

Avec pour objectifs :

- le traitement qualitatif des surfaces, la mise en sécurité de la circulation piétonne ;
  - la réorganisation des parkings place de l' Eglise, place du 8 Mai et devant la médiathèque municipale ;
- la création d'une liaison douce sécurisée entre la médiathèque et la place de l'Eglise ;
- Enfin, un aménagement paysager pour mettre en valeur l'ensemble du projet.

Ces aménagements prennent en compte la loi N° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et à l'accessibilité des personnes handicapées en milieu urbain.

Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à la somme de 308 182,80 € HT soit 369 819,36 € TTC dont T.V.A. 20 % de 61 636,36 Euros (mission SPS de niveau III et recherche amiante HAP compris).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la réalisation des travaux pour une dépense prévisionnelle de 308 182,80 € HT soit 369 819,36 € TTC
- DECIDE d'attribuer la mission de Maîtrise d'œuvre à la société INFRASTRUCTURES CONCEPT pour le montant de 16 950,00 € HT soit 20 340,00 € TTC
- DECIDE de lancer la consultation des travaux dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents à intervenir se rapportant à ce dossier.

#### **DM n° 2024-11 -05 – OCTROI D'UNE AIDE MATERIELLE A UNE FAMILLE EN DIFFICULTES – AIDE A LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et au vu des éléments présentés, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de prendre en charge , à titre exceptionnel et par solidarité, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024/2025 la totalité du coût des repas pour un enfant.

#### **DM n° 2024-11 -06 – PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES VETEMENTS DE TRAVAIL DES AGENTS TECHNIQUES**

Le Maire expose que l'Article R.4323-95 du Code du Travail stipule que les équipements de protection individuelle et les vêtements de travail sont fournis gratuitement par l'employeur qui assure le bon fonctionnement et leur maintien en bon état hygiénique satisfaisant par les entretiens, réparations et remplacements nécessaires.

Pour répondre à ces obligations, plusieurs solutions sont alors envisageables :

- louer les vêtements
- Faire entretenir les vêtements par un prestataire de service qui vient régulièrement enlever les vêtements au sein de la collectivité
- Effectuer l'entretien en interne

27-11/2024

Il appartient don à la collectivité de retenir l'une des trois options proposées ci-dessus.

Le Maire suggère de confier l'entretien des vêtements de travail des agents techniques à "Fil de Brenne" situé 2 place de l'Eglise à Martizay qui dispose d'un service de laverie.

- Le coût mensuel de la prestation de service s'élève 104 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- de CONFIER l'entretien des vêtements de travail des agents techniques à "Fil de Brenne" situé 2 Place de l'Eglise à MARTIZAY

- ACCEPTE le devis de prestation de service qui s'élève à 104 € TTC par mois.

- DONNE tous pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre ce nouveau service aux sein des ateliers municipaux.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire fait part du passage du défilé des tracteurs illuminés le samedi 7 décembre à 18 h 00

Un pot d'accueil sera servi au Bar du Commerce à tous les bénévoles qui ont participé à la confection et à la mise en place des décorations de Noël dans le Centre bourg

Un apéritif dinatoire sera organisé au Restaurant du Temps d'Aime le 19/12/2024 pour les agents communaux actifs et retraités ainsi qu'aux conseillers municipaux.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00**

La Secrétaire de séance,

Isabelle LIGAULT

Le Maire,

Hervé FLEURY

27-11/2024